

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 4 mars 2025



Date de Convocation 25/02/2025	L'an deux mille vingt cinq Le mardi 4 mars à 18 heures 30 Le Conseil municipal,
Date d'affichage 25/02/2025	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire Etaient présents : Béatrice KARPOFF – Caroline DUBOIS -Ludovic FLEURY, adjoints – Thierry DAVID - Nathalie ALMEIDA – Renaud FAVIER - Marie-José BOURILLON
En exercice 10	
Présents 08	Formant la majorité des membres en exercice
Votants 09	Absents : JP.SPENNEL (Pouvoir à B.KARPOFF) – D.CASSAND

M. Renaud FAVIER a été élu secrétaire

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2024 :

M. FLEURY souhaite quelques éclaircissements sur les sujets abordés :

1/ Fibre optique : le démantèlement du réseau cuivre doit s'étaler d'ici à 2030 mais probablement courant 2026 pour la commune.

2/ STPEE : M. Fleury s'étonne de la durée de vie des ampoules LED. Ces ampoules sont placées par la STPEE notre prestataire qui travaille avec beaucoup de communes. Mme le Maire propose de les rencontrer à ce sujet.

3/ Prime « sac à dos » pour notre VTA : Mme le Maire précise qu'il s'agit d'une prime prévue dès le début du 2^{ème} contrat d'Esther d'un montant de 5000 € subventionnée par l'Etat.

4/ Association « les papillons » : Mme le Maire précise que cette association est bien connue par l'inspection de l'éducation nationale. Si la boîte aux lettres devait être placée à l'intérieur de la cour de l'école, l'inspection donnerait un avis favorable. Mme le Maire propose de placer celle-ci sous le porche à l'extérieur de l'école, proposition acceptée.

D'autre part, Mme le Maire informe que le coût d'installation d'une seconde boîte à livres serait de 375 €.

Enfin, concernant les demandes de pose de miroir de signalisation, Mme le Maire informe que la commune n'a pas la compétence pour les sorties privées mais donnera son autorisation sous réserve au riverain d'obtenir l'autorisation du propriétaire concerné.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX D'URGENCE SUITE A MARNIERE : CREATION D'UNE ROUTE DE CONTOURNEMENT ET ETUDES POUR VERIFICATION D'ABSENCE DE VIDE AU DROIT DE LA VOIRIE COMMUNALE :

Mme le Maire rappelle l'effondrement apparu le 8 janvier 2025 dans un champ en bordure de la rue de Sainte Austreberte suite aux fortes pluies et ruissellements.

Des mesures d'urgence ont dû être prises notamment la création d'une route de contournement dans le pré voisin mis à disposition par Mme Chanois pour permettre aux habitants du hameau de Sainte Austreberte de circuler en toute sécurité. Une réunion publique a été organisée pour informer les habitants concernés.

D'autre part, un cabinet d'études a dû être missionné pour effectuer des sondages destructifs profonds afin de caractériser plus précisément cet effondrement et en particulier de vérifier

l'absence d'extensions de vides souterrains au droit de la voirie communale. A ce jour, le cabinet nous confirme verbalement pour le conseil municipal qu'il s'agit bien d'un puits de marnière mais que celle-ci ne se prolonge pas sous la route.

A la réception du rapport officiel, une réunion d'explication sera programmée avec le cabinet et les parties concernées.

Mme le Maire propose de lever certaines restrictions de l'arrêté de circulation permettant à tout véhicules d'emprunter la voie de contournement.

Mme le Maire propose d'inscrire par anticipation au budget d'investissement 2025 le budget correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'inscrire la somme de 8 220 € pour la création de la route de contournement et la somme de 11 000 € pour la réalisation d'études au budget d'investissement 2025.

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT :

Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation des services périscolaires, notamment de la garderie, il convient de renforcer momentanément les effectifs du service.

Mme le Maire propose de créer un poste non permanent d'adjoint technique contractuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-la création d'un poste non permanent d'adjoint technique contractuel pour la garderie.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE :

Mme le Maire informe que M. Xavier TRIVES est éligible au grade supérieur de ses fonctions à raison de son ancienneté. Il est actuellement adjoint technique principal de 2^{ème} classe et peut prétendre au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- la création du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE « FLASH » DANS LE CADRE DE PROJETS STRUCTURANTS :

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de groupement de commandes pour une assistance à maîtrise d'ouvrage « Flash » dans le cadre de projets structurants avec la Communauté de Communes du Vexin Normand.

Cela concerne les projets structurants à inscrire dans les contrats de territoire ou contrat de relance et transition écologique (CRTE) ou tout autre type de dispositif contractuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-D'autoriser Mme le Maire à signer une convention de groupement de commandes pour une assistance à maîtrise d'ouvrage « Flash » avec la Communauté de Communes du Vexin Normand.

SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE :

Vu les contraintes budgétaires pour le budget 2025, notamment les frais liés à la marnière, le conseil municipal décide de ne pas voter d'aide pour Mayotte.

QUESTIONS DIVERSES :

-Noël : Mme le Maire rappelle les festivités de Noël : remise des colis aux anciens, des cadeaux aux enfants, la chorale de l'école.

-Aquavexin : le CCAS vend des entrées pour la piscine de Trie-Château au tarif de 5 €

-Sécurité : l'ensemble des extincteurs ont été contrôlés y compris ceux de l'église.

-Recensement de la population : le bilan définitif sera connu fin août.

-SYGOM : des réunions sur le compostage seront programmées courant avril et mai avec les

communes voisines. Mme le Maire évoque le sujet d'un point de collecte collectif pour les résidents secondaires prêts à renoncer à leur poubelle. M. Favier suggère une consultation des citoyens concernés.

-Entretien : des devis ont été demandés pour l'élagage et entretien de la rue des gruchets (2 496 €), pour le talus avant l'ancienne mairie de St Paer et le terrain du Coudray (18 000 €). Ces travaux seront discutés lors du débat d'orientation budgétaire. Mme Dubois demande l'envoi de courriers aux propriétaires qui n'entretiennent pas leur haie.

-Dimanches du patrimoine : l'opération menée par la comcom est de promouvoir la découverte de sites ou monuments (église, chapelle...) en les ouvrant à la visite du public sur 6 dimanches.

L'organisation actuelle ne permet pas à la commune de trouver des bénévoles pour assurer les visites sur 6 dimanches de mai à octobre. M. FAVIER propose une concertation entre petites communes pour évaluer si et comment coopérer en fonction de moyens humains et opérationnels contraints. Mme le Maire lui propose de rédiger une demande qui sera transmise aux services de l'intercommunalité.

-Printemps du théâtre : 5 avril

-Festival du Vexin : dimanche 14 septembre à 16h30 à l'église. Le conseil municipal accepte les conditions financières : subvention de 500 € et l'achat de 25 places pour 550 €.

-Octobre rose : la commune a été sollicitée par l'hôpital pour un partenariat.

-Arrêt de bus : M. Fleury informe que les enfants à l'arrêt de la mairie de St-Paër attendent le car dans le virage et dans le noir. Mme le Maire rappellera aux familles concernées que les enfants doivent se mettre en sécurité sur les marches de l'ancienne Mairie.

-Lundi de Pentecôte : M. Fleury indique que cette année un cheminement partira de l'église pour se rendre à la chapelle en passant par le calvaire et la croix bleue. Un repas sera proposé à l'issue de la célébration.

La séance est levée à 21h00.